

2009/1700 - APPROBATION D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROITS D'EXPLOITATION D'UNE ŒUVRE CONTEMPORAINE INTITULEE « LE SABLIER RELATIF ». (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association St'art/up assure depuis huit ans une permanence artistique sur le territoire de Saint-Rambert dans un lieu, « L'attrape-couleurs », ouvert début 2001 à l'initiative de la Ville de Lyon, dans le bâtiment de l'annexe de la Mairie du 9^e arrondissement de Lyon.

Une convention entre la Ville de Lyon et l'Association St'art/up signée en 2008 a prévu la mise en place de résidence de création, pendant laquelle un artiste peut être accueilli, afin de réaliser un projet personnel avec des moyens matériels et financiers appropriés. Cette résidence d'une durée maximale de 3 mois se termine par une présentation publique du travail réalisé.

A l'issue de sa résidence au cours de cette année 2009, l'artiste David Lachavanne a réalisé une œuvre intitulée « Le sablier relatif » qui sera présentée dans le cadre du parcours résonance de la biennale d'art contemporain 2009, dans le quartier de Saint-Rambert.

Afin de définir l'étendue, la destination et la durée de cession des droits d'exploitation de cette œuvre par l'auteur-réalisateur au bénéfice de la ville de Lyon, un contrat est passé entre ces deux parties ».

Vu ledit contrat de cession ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 9^e arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

DELIBERE

1. Le contrat de cession des droits d'exploitation susvisé, établi entre la Ville de Lyon et M. David Lachavanne, artiste auteur, réalisateur de l'œuvre « Le Sablier relatif », est approuvé.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN